

# Ville de Saint-Gabriel

## M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le 21 août 2017 à 8h30 à la salle du conseil située au 45 de la rue Beausoleil, à Ville de Saint-Gabriel.

Sont présents :       Monsieur Gaétan Gravel, maire  
                              Monsieur Réjean Riel, conseiller №.1  
                              Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller №.5  
                              Monsieur Stephen Subranni, conseiller №.6

Est aussi présent :   Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public :                 Personne représentant le public

Un moment de recueillement est suggéré par monsieur le Président.

### 278-08-2017 1. Ouverture de la séance

Le maire, Gaétan Gravel, agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent à titre de secrétaire d'assemblée.

**Il est proposé par** Christian Paquin Coutu

**Appuyé par** Réjean Riel

**Et résolu :**

**QUE** la séance extraordinaire du 21 août 2017, soit ouverte à 8h30.

Adoptée à l'unanimité

### 279-08-2017 2. Renonciation à l'avis de convocation

**ATTENDU** l'article 325 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** les membres présents, formant quorum au sein de ce conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel, renoncent aux formalités prescrites pour la convocation de la présente séance extraordinaire, en signant l'avis de renonciation.

Adoptée à l'unanimité

### 3. Lecture de l'avis de convocation

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation suivant :

#### À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL :

Monsieur Gaétan Gravel, maire  
Monsieur Réjean Riel, conseiller no.1  
Monsieur Yves Morin, conseiller no.3  
Madame Sylvie St-Georges, conseillère no.4  
Monsieur Christian Paquin-Coutu, conseiller no.5  
Monsieur Stephen Subranni, conseiller no.6

Madame, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqués par monsieur le maire Gaétan Gravel, à une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, traitant des sujets contenus dans l'ordre du jour qui suit. La séance se tiendra à 8h30, lundi le 21 août 2017, au 45 de la rue Beausoleil.

#### ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Modification article 4 du règlement CV.521
5. Période de questions
6. Clôture et levée de la séance

*Donné à Saint-Gabriel, ce 17<sup>ème</sup> jour d'Août 2017  
Par : Michel St-Laurent, directeur général et greffier*

#### 280-08-2017 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Stephen Subranni  
Appuyé par Christian Paquin Coutu  
Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du 21 août 2017, soit et est adopté, tel que présenté sur l'avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité

#### 281-08-2017 4. Modification de l'article 4 du règlement CV. 521

Il est proposé par Réjean Riel  
Appuyé par Stephen Subranni  
Et résolu :

**QUE** ce conseil accepte de modifier le règlement CV.521 et plus spécifiquement l'article 4 comme suit :

**ARTICLE 4 :**

Pour acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, la ville est autorisée à emprunter une somme de **700 000\$** sur une période de 15 ans.

**Adoptée à l'unanimité**

**5. Période de questions**

**282-08-2017 6. Clôture et levée de la séance extraordinaire du 21 août 2017**

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

**QUE** la séance extraordinaire de ce 21 août 2017 soit levée à 8h55.

**Adoptée à l'unanimité**

---

*Gaétan Gravel*  
*Maire*

---

*Michel St-Laurent*  
*Directeur général et greffier*

**Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la loi sur les cités et villes**

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce 22<sup>ième</sup> jour d'Août 2017.

---

*Gaétan Gravel, Maire*